



Succession personne sous tutelle

Par **herniou**, le **24/02/2011** à **13:55**

Bonjour,
Bonjour
Ma soeur est malade et sous ma tutelle. J'ai 2 autres soeurs mais plus de parents.
Ma soeur sous tutelle voudrais me faire hériter de tout son argent. Elle ne possède aucun bien matériel.
Est-ce réalisable, si oui comment?
Merci pour votre réponse
Cordialement

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **15:09**

Il faudrait qu'elle fasse un testament pour tout vous léguer.
En tant que tuteur vous n'avez aucun droit de l'assister ou de la représenter pour la rédaction du testament. Il faut que le juge des tutelles ou le conseil de famille s'il a été constitué valide le testament.
Donc elle doit aller voir un notaire pour qu'il l'aide à rédiger le testament, puis saisir le juge des tutelles.